

Image not found or type unknown



Salaire conventionné, comment calculer ?

Par **alix59**, le **07/03/2012** à **09:07**

Bonjour,
Je suis salarié d'une association et nous sommes sous la convention collection de l'animation.
J'ai comparé les fonctions que j'occupe avec les indices de la grille de qualification et je peux prétendre à un indice supérieur.
J'aimerais pouvoir comparer mon salaire avec un indice plus élevé mais je ne sais pas comment calculer.
Je cherche un comptable paie qui pourrait m'aider.
Merci beaucoup